

206 - PUYGRENIER - 06022019 - 19h24

**Sujet:** [INTERNET] Observations pour enquête publique projet éolien de Mailhac sur Benaize

**De :** Marcel Puygrenier <marcel.puygrenier@gmail.com>

**Date :** Wed, 6 Feb 2019 19:24:45 +0100

**Pour :** pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-jointes mes observations sur le projet éolien de Mailhac sur Benaize ainsi que la lettre du Dr Allary au député Jérôme Lambert et un article Est Charente d'octobre 2018 sur les éoliennes et la santé.

Cordialement

Marcel Puygrenier

<b>Obs Marcel Puygrenier.pdf</b>	<b>Content-Type:</b> application/pdf <b>Content-Encoding:</b> base64
----------------------------------	---

—Allary Jérôme Lambert.pdf—

<b>Allary Jérôme Lambert.pdf</b>	<b>Content-Type:</b> application/pdf <b>Content-Encoding:</b> base64
----------------------------------	---

—Est Charente octobre 2018.pdf—

<b>Est Charente octobre 2018.pdf</b>	<b>Content-Type:</b> application/pdf <b>Content-Encoding:</b> base64
--------------------------------------	---



Marcel Puygrenier  
4, lieu dit Bachellerie  
16420 Saulgond

Le 6 février 2019

Monsieur Guy Jossain  
Président de la commission d'enquête  
14, rue de la terre aux feuilles  
87160 Mailhac sur Benaize

pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le Président,

Je vous prie de prendre en compte mes observations qui sont défavorables au projet éolien sur la commune de Mailhac sur Benaize, pour les raisons suivantes :

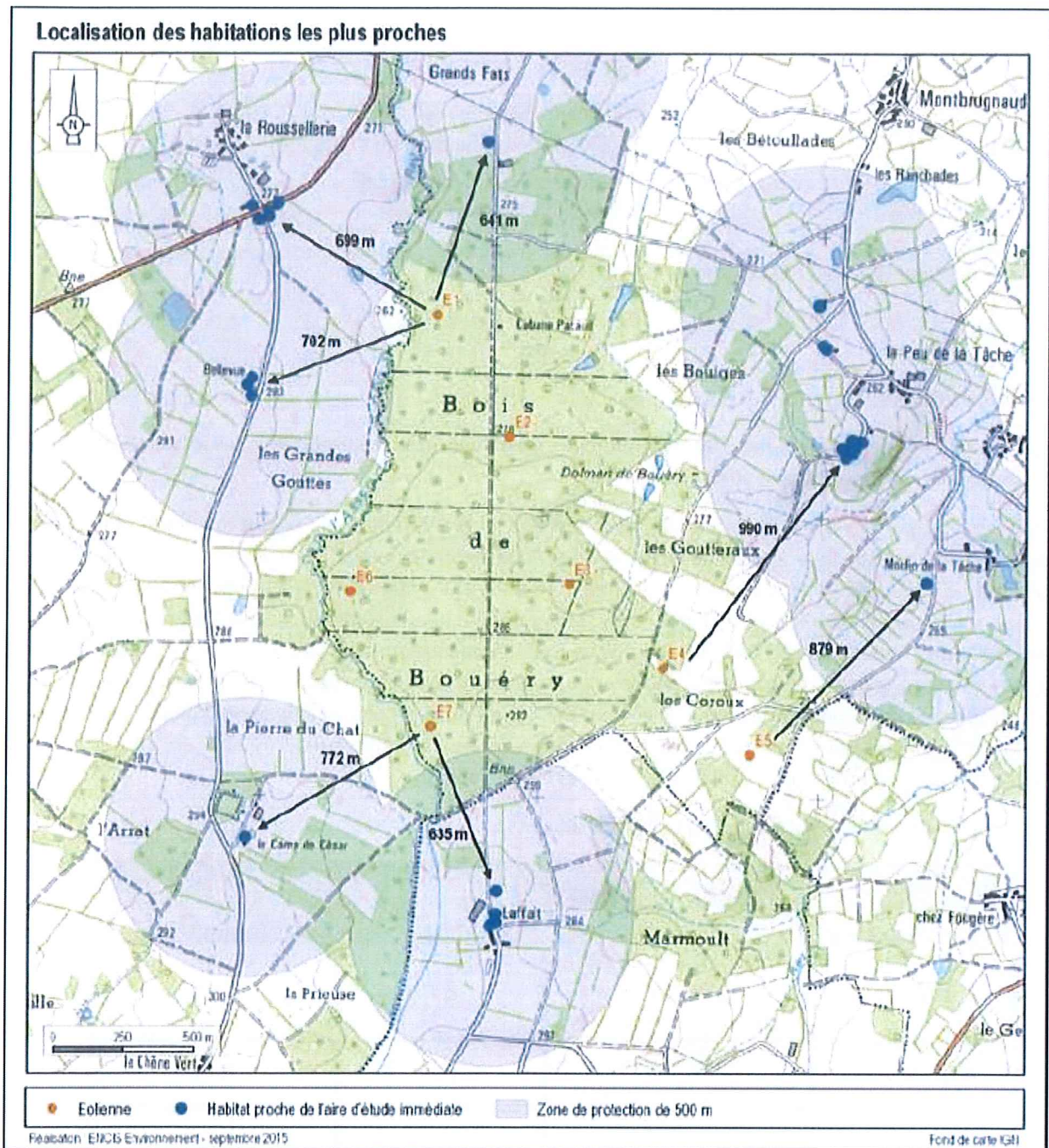
- les loyers excessifs promis aux propriétaires fonciers et à leurs fermiers. Ceux-ci sont uniquement destinés à rémunérer la signature de la promesse de bail emphytéotique. Selon le dossier administratif, GF le Merle Blanc, probablement percevrait annuellement la somme de 34 650 €, au titre d'un loyer, pendant 20 ans. Ce chiffre ne tient pas compte des indemnités pour survol et passage (chemin et câble). Il a été obtenu en se basant sur un loyer annuel de 3 500 € le MW (source : enquête publique sur le projet éolien de Pleuville, réponse de Enertrag à la demande du commissaire enquêteur, Monsieur Roger Orvain). Dans un souci de transparence, je vous demande, Monsieur le Président de la commission d'enquête de faire la lumière sur le total des loyers et indemnités versées aux propriétaires des terrains, aux exploitants agricoles, etc.... La réalisation de ce type de projet par de telles méthodes est inacceptable.

- Les nuisances sonores que subiraient les hameaux suivants :

Nom des lieux de vie	Taille	Eolienne la plus proche	Distance à l'éolienne (en m)
Laffait	Moins d'une dizaine d'habitations + bâtiments agricoles	E7	635
Grands Fats	Quelques habitations isolées	E1	641
La Roussellerie	Une dizaine d'habitations + bâtiments agricoles	E1	699
Bellevue	Une habitation + Ferme	E1	702
Le Camp de César	772 m	E7	772
Moulin de la Tâche	Moins d'une dizaine d'habitations	E5	879
Le Peu de la Tâche	Une quinzaine d'habitations + bâtiments agricoles	E4	990

Tableau 64 : Habitat et projet éolien (distance non vérifiée par un géomètre).





*Carte 91 : Localisation des habitations par rapport au projet.*

- Nous constatons sur le tableau et la carte précédente (capture d'écran du dossier) que le promoteur méprise les riverains. Il n'a pas fait l'effort de recenser tous les habitants concernés, par exemple, on peut lire : moins d'une dizaine d'habitations, quelques habitations, une dizaine d'habitations, l'habitation du Camp de César n'est même pas mentionnée.

- Nous avons 7 villages à une distance inférieure à 1 000 m de l'éolienne la plus proche. La distance réglementaire éoliennes/ habitations est de 500 m, elle est largement insuffisante et ne correspond pas à des éoliennes de 180 m de haut. Ces habitations seront fortement impactées par le bruit. Les mesures de bridage proposées ne font l'objet d'aucun retour d'expérience, le promoteur n'indique aucune référence d'une installation similaire qu'il aurait réalisée. Les riverains doivent pouvoir en permanence savoir si ces mesures sont appliquées. Si elles ne le sont pas, ils doivent pouvoir informer rapidement les autorités responsables de leur contrôle pour les mettre en œuvre immédiatement. Le dossier acoustique est trop complexe pour le grand



public, des explications devraient être faites par un acousticien indépendant (non choisi et rémunéré par le promoteur).

- L'impact visuel d'une éolienne de 180 m de haut est énorme. Ce n'est pas un bâtiment, mais une machine en fonctionnement. Si le projet se concrétise, les habitants seraient contraints de vivre au sein d'une usine à ciel ouvert équipée de 7 turbines géantes de 3,3 MW.

- j'habite à 1 700 m du parc éolien de Saulgond/Lesterps, mis en service début 2011. Depuis janvier 2015, je souffre d'acouphènes qui peuvent être provoqués par les infrasons émis par cet équipement. Les éoliennes produisent un niveau très important de basses fréquences et d'infrasons susceptibles de provoquer des maladies regroupées sous le terme de syndrome éolien. Il s'agit d'insomnies, de maux de tête, de migraines, de vertiges, de nervosité, de problèmes cardiaques et respiratoires, etc... (Voir lettre du Dr Allary à notre député ainsi que l'article d'Est Charente d'octobre 2018). Ce sujet a fait l'objet d'une émission sur la chaîne allemande ZDF, début novembre, lien internet : <https://www.zdf.de/dokumentation/planet-e/planet-e-infraschall-unerhoerter-laerm100.html>

- La densification éolienne dans le Nord des Charentes, le Sud-Vienne, le département de la Haute Vienne et de l'Indre est insupportable. Les projets sont développés indépendamment les uns des autres sans aucune cohérence et en catimini. Pour le paysage, le cadre de vie, la santé des riverains, c'est une catastrophe. C'est un acte de guerre contre les populations. Si tous les projets se réalisent, il n'y aura plus que des points de vue avec des aérogénérateurs géants et moches.

- A la page 286 Impacts et mesures d'impacts, ne sont pas mentionnées toutes les communes qui ont des éoliennes en fonctionnement ou en projet suivantes :

- La Châtre Langlin
- Les Grands Chézaux
- Balledent
- Brigueuil le Chantre
- Magnac Laval
- Droux
- Villefavard
- Châteauponsac
- Arnac la Poste
- Saint Hilaire La Treille
- Fromental

Impacts et mesures étude paysage.

- La carte de la page 163 est illisible.

- en capture d'écran, ci-dessous, une page du dossier où l'on voit des caractères manquants remplacés par des carrés. Pour cette raison, je demande à la commission d'enquête de rejeter ce dossier :

Aire d'étude éloignée							
Relation du projet avec les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée							
N°	Département	Commune	Nom	Effets visuels du projet	Impact	Distance au projet en km	
05	CREUSE	ST-AGNANT-DE-VERSILLAT	Eglise St-Agnant d'Orléans	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	17,6	
06	INDRE	ST-BENOIT-D'ORSAY	Prieuré Saint-Benoît	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	17,0	
07	INDRE	LA-CHATRE-LANGLIN, ST-BENOIT-D'ORSAY	Chaussée de l'Etang ou digue	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et des boisements.	Nul	17,2	
08	INDRE	PARNAC	Dolmen de l'Aire-aux-Martres	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	17,0	
09	INDRE	ST-BENOIT-D'ORSAY	Maison de l'Argentier	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	17,0	
10	HAUTE-VIENNE	DINSAC	Pont du Moulin de la Barre	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et de la végétation.	Nul	17,7	
11	HAUTE-VIENNE	BESSINES-SUR-GARTEMPE	Croix en pierre, sur le place publique à Mortierolles-sur-Semme	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	17,7	
12	INDRE	PARNAC	Château de Montgamaud	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	17,0	
13	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Camp à fortification concentrique du Peu-Buy	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	16,2	
14	VIENNE	CHOLENGES	Château du Pin	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et la végétation.	Nul	17,7	
15	CREUSE	LA-SOUTERRAINE	Tour et vestiges de Bridiers	Des vues sont possibles en haut de la tour.	Faible	16,0	
16	HAUTE-VIENNE	DINSAC	Pont du Cheix	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	16,0	
17	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Hôtel Mathieu de la Gorce-Place Davier-Mazurier	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	16,0	
18	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Maison du 17 <sup>ème</sup> siècle	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	16,0	
19	INDRE	DUNET	Eglise Saint-Martial	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie et de la végétation.	Nul	17,0	
60	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Pont de Châteauponsac dit pont romain	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	17	
61	HAUTE-VIENNE	CHATEAUPONSAC	Eglise	Aucune visibilité ou co-visibilité possible en raison de la topographie.	Nul	17	

- la carte de la page 179 est illisible.
- la carte de la page 194 est difficilement lisible.

- les photomontages réalisés par le promoteur ne respectent pas les recommandations suivantes qui sont extraites d'un module de formation des commissaires enquêteurs de la Côte-d'Or (voir la capture d'écran ci-après) :



Direction  
départementale  
des territoires  
de Côte d'Or

## VOLET PAYSAGER et PHOTOMONTAGES

Les photomontages doivent permettre la restitution objective de la perception du paysage depuis l'angle de vue d'un observateur situé au niveau du sol avec une hauteur d'observation de 1,70 m de hauteur environ.

### Méthode de réalisation des photomontages :

- l'angle de vue ne doit pas excéder 90° (même si la totalité du parc n'est pas perceptible) pour respecter la perception du champ visuel humain ressenti (focale 50 mm – format photographique 24 x 36 mm).
- Ne pas réduire le photomontage pour faire tenir l'image dans le format de papier impartit  
(Un photomontage sur deux pages A3 restitue une vision objective et impartiale du projet dans le paysage)

Source : <https://ccebo.cnce.fr/uploads/documents/prise-encompte-paysage-dossiers-eoliens-mmes-bonnaud-bouvatier-2589.pdf>

- Etude paysagère page 96, la distance entre les habitations et les éoliennes les plus proches n'est pas indiquée.
- Etude paysagère page 108, la carte est incomplète et illisible.
- Etude paysagère, l'ensemble des photomontages présentés ne restituent pas l'impact visuel. Pour une éolienne, celui-ci est énorme. Ce n'est pas un bâtiment, c'est une machine en mouvement qui attire l'attention. Son apparence varie constamment. Si le projet se réalise, les riverains les plus proches seront condamnés à vivre parmi des machines gigantesques et bruyantes. Ils vivront de fait au milieu d'une centrale électrique aux dimensions colossales.
- Etude paysagère, page 219, la distance de l'éolienne la plus proche n'est pas indiquée. Depuis ce quartier de Ruffec, les éoliennes de ce projet seraient parfaitement visibles. L'auteur de la prise de vue a choisi un emplacement à partir duquel on ne verrait pas les éoliennes. Il suffit de choisir plusieurs points de prise de vue à



des endroits différents pour s'apercevoir que les machines prévues affecteraient de manière importante le paysage.

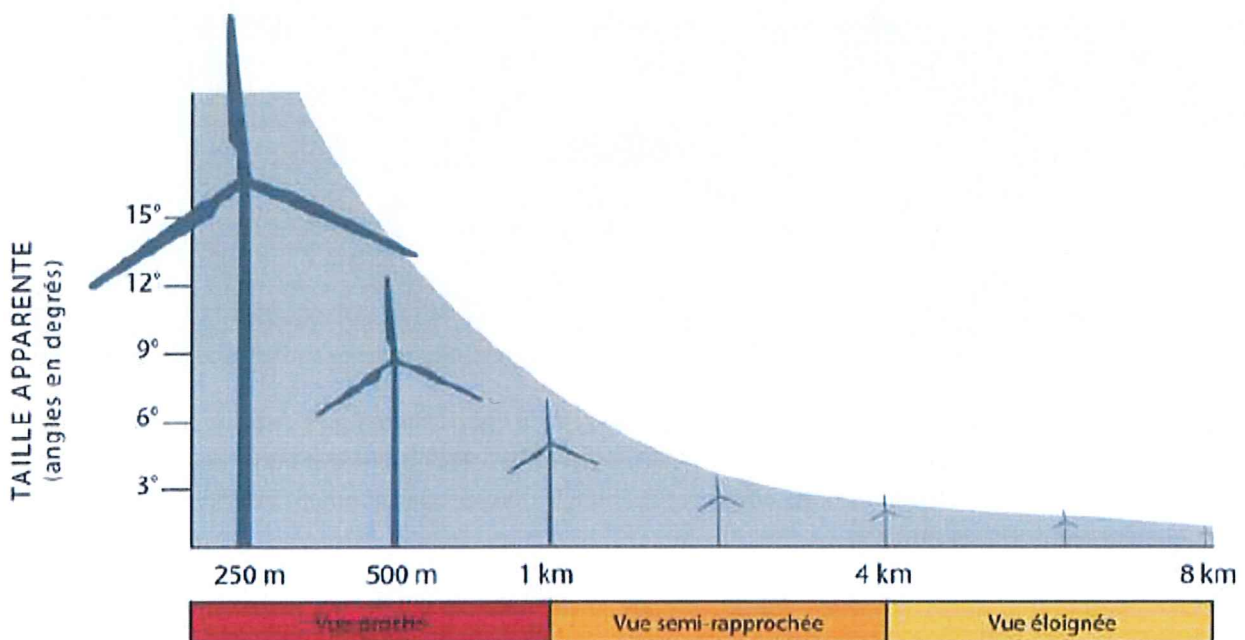
- Etude paysagère, page 224, photomontage n° 22, les éoliennes représentées sont tellement floues qu'elles se confondent avec le ciel, faisant apparaître un impact visuel très faible. Une représentation fidèle nous montrerait un impact très fort.

- L'impact visuel serait très fort si le parc éolien se concrétise en particulier sur les hameaux suivants :

- Chez Fougère
- Laffait
- La Roche
- Chez Belat
- Font Buffaut
- Le Petit Bois
- Lac de Mondon
- La Roussellerie
- Montbrugnaud
- La Tâche
- La Salesse

- Page 150, Impacts et mesures paysage, les figures 16 et 17 sont irréalistes.

- Page 151, Impacts et mesures paysage, capture d'écran ci-dessous :



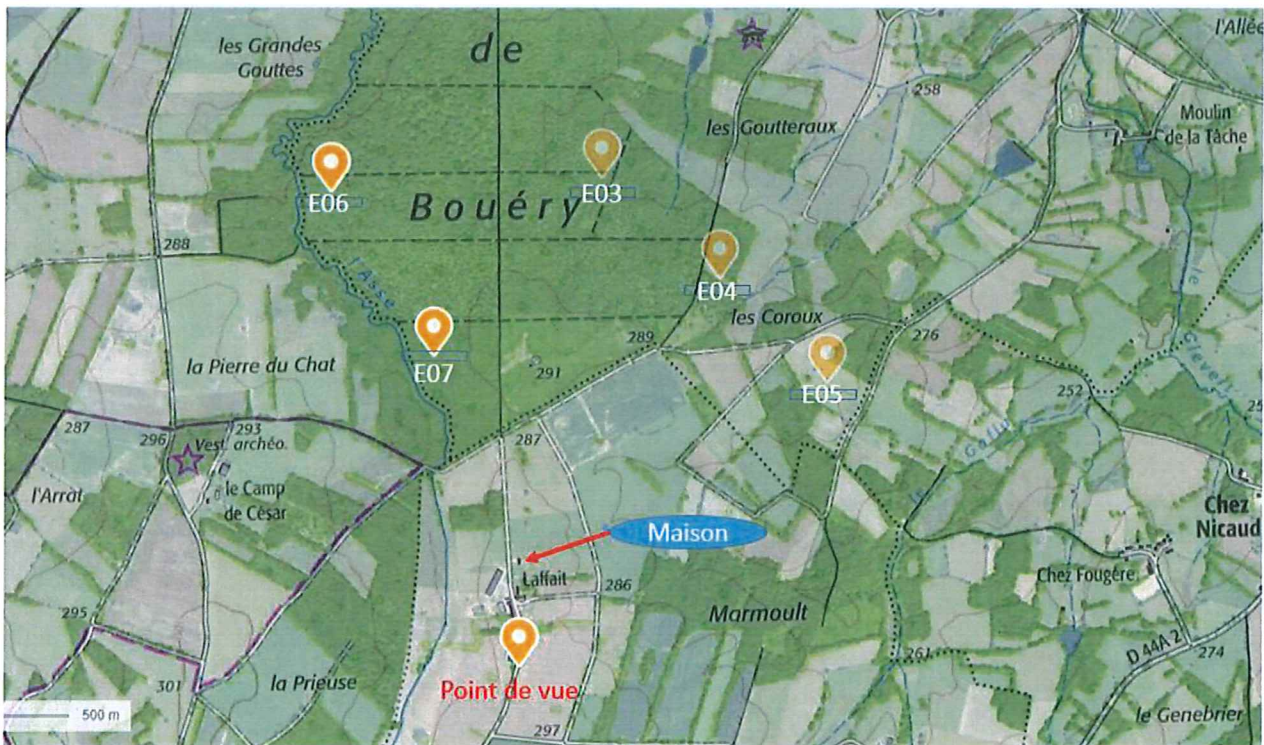
Le graphique ci-dessus est faux, la dimension de l'éolienne placée à 8 km est celle d'une machine située à 30 km (Exemple, les éoliennes de Saint Coûtant (16) sont visibles depuis Brigueuil (16)). Les machines du projet font 180 m de hauteur et non 150 m comme représenté.

- page 220- Impacts et mesures paysage – Vue 18 – Depuis le four à chaux sur la D912. Les éoliennes grises se confondent avec le paysage qui est de la même couleur. Les éoliennes sont floues.

- page 221 - Impacts et mesures paysage – Vue 19 – Depuis le Peu de La Tâche. L'étude indique un impact négligeable, c'est faux. Une partie du parc serait parfaitement visible depuis certaines habitations. L'impact visuel serait encore plus important en hiver à cause des arbres qui ont perdu leurs feuilles.

- page 224 - Impacts et mesures paysage – Vue 20 – Depuis la D44 A2, vue depuis chez Fougère. La conclusion de l'auteur de l'étude est contradictoire. Je cite « L'exposition visuelle au projet est depuis ce point de vue plutôt forte. L'impact sur le paysage de ce point de vue est évalué comme modéré. »  
Les éoliennes représentées sont floues.

- page 225 Impacts et mesures paysage – Vue 21 – Depuis Laffait.  
Les éoliennes représentées sont floues. Leur couleur se confond avec les nuages.



- Sur la carte ci-dessus, copie de Géoportail, on peut constater que l'auteur de l'étude a choisi son point de vue de façon à ce que les éoliennes soient cachées par les bâtiments ou les arbres. On peut noter que depuis l'emplacement de la maison d'habitation, les éoliennes E04 et E05 seraient parfaitement visibles. L'éolienne E07 ne serait que partiellement dissimulée.

- Page 228 – Impacts et mesures paysage - Vue 22 – Depuis le camp de César.  
Les éoliennes représentées sont floues.

- Page 239 – Impacts et mesures paysage - Vue 23 - Depuis les Grands Fats.  
Impact important.

- Pages 231 - Impacts et mesures paysage – Vue 24 – Vue depuis Bellevue.

Je ne comprends pas pourquoi l'auteur dit que « la qualité du paysage est plutôt faible au regard des critères conventionnels » Les paysages de notre région sont magnifiques et les éoliennes les massacrent.

Sur la photo en bas de la page 232, l'emplacement du point de vue a été choisi de façon à ce que les éoliennes soient cachées par les arbres.



- Pages 233 - Impacts et mesures paysage – Vue 25 – Depuis Montbrugnaud.

Je ne comprends pas pourquoi l'auteur dit que « la qualité du paysage est plutôt faible au regard des critères conventionnels » Les paysages de notre région sont magnifiques et les éoliennes les massacrent.

- Page 234 – Impacts et mesures paysage - Vue 26 – Depuis la route d'accès à Gouaneix, à proximité de la D44.



Maison du village de Gouaneix la plus proche des éoliennes.

L'habitation en photo aérienne ci-dessus est celle qui est la plus proche du parc éolien. Les éoliennes seraient fortement visibles depuis ce logement. Ici comme précédemment le paysage est remarquable, et les éoliennes le détruirait complètement.

Pages 235 - Impacts et mesures paysage – Vue 27 – Depuis la D60, à proximité de la Grange Vieille et la Salesses

Je ne comprends pas pourquoi l'auteur dit que « la qualité du paysage est plutôt faible au regard des critères conventionnels » Les paysages de notre région sont magnifiques et les éoliennes les massacrent.

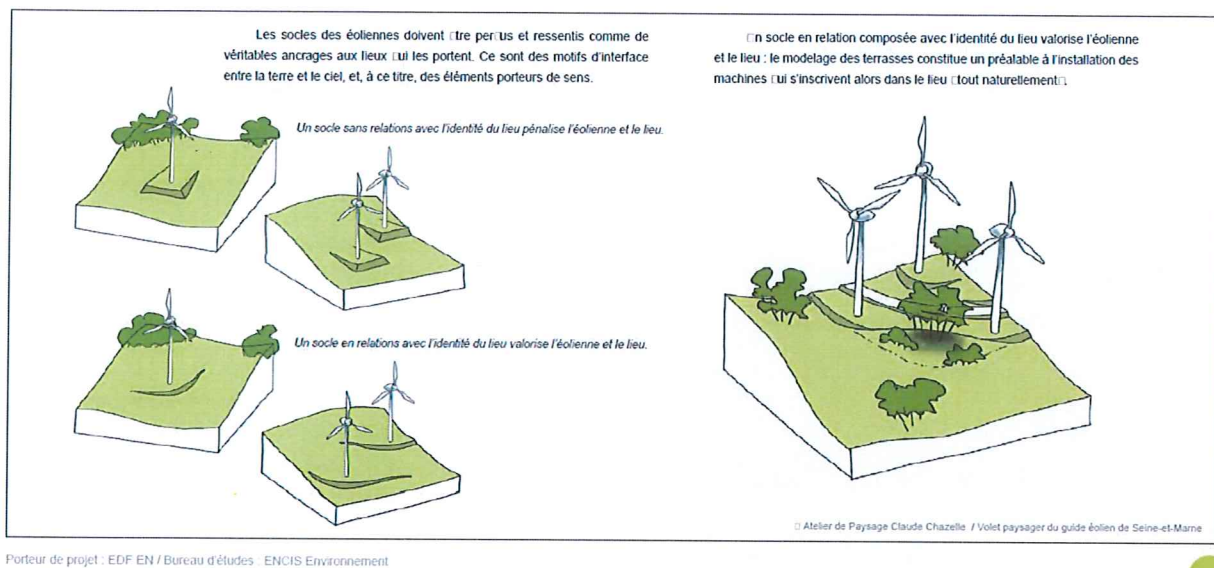
Pages 236 - Impacts et mesures paysage – Vue 28 – Depuis la D912, à proximité de l'ancienne mine d'uranium.

Même remarque que précédemment et mauvaise qualité de l'image.

Pages 237 - Impacts et mesures paysage – Vue 29 – Depuis le chemin d'accès au dolmen de l'héritière (monument historique)

Même remarque que précédemment.

- Page 241 – Copie ci-dessous



241

- le texte ci-dessus, est méprisant vis-à-vis des riverains qui subiront les nuisances des turbines. Les habitants sont considérés comme des enfants.

- ces photomontages ne peuvent être acceptés. La plupart photos sont réalisées pendant la période à laquelle les arbres ont leurs feuilles. L'impact paysager d'une éolienne est beaucoup plus important en hiver et au début du printemps lorsque les arbres ont perdu leur feuilles. Il en résulte que cette étude minimise l'impact des éoliennes. On peut considérer qu'il s'agit d'une tromperie.

- Dans beaucoup de cas, la couleur des éoliennes se confond avec celle du ciel, ce qui les rend pratiquement invisibles. C'est une façon de minimiser l'impact des éoliennes et de tromper les riverains.

- Je vous prie en tant que commissaires enquêteurs de vous placer aux distances indiquées d'une éolienne de 180 m, pour constater que ce document est un faux.

- Ces éoliennes contribueraient en une destruction totale du paysage qui pour être attractif doit conserver son authenticité.

- Dans notre vie quotidienne nous nous déplaçons pour travailler, faire les courses, aller chez le médecin et nous passons du temps libre à l'extérieur, dans le jardin, le verger et dans les champs. La présence de ces machines en mouvement, bruyantes à n'importe quel moment du jour ou de la nuit, constituerait une agression permanente et un facteur de stress portant atteinte à notre santé.

- La baisse de la valeur des maisons situées à proximité du projet, ce qui ne peut être contesté au vu du nombre important de personnes refusant de voir des éoliennes dans leur environnement.

- La contradiction du développement du tourisme et le déploiement des éoliennes dans la région.

. L'implantation d'éoliennes en détruirait à jamais le potentiel économique.

## Etude Acoustique

- la carte en page de l'étude acoustique est illisible.

- En page 13 de l'étude acoustique, on ne mentionne pas les différences d'audition des personnes. Certains sujets perçoivent les infrasons à partir de 10 Hz, d'autres perçoivent les basses fréquences à partir de 30 Hz. Ce n'est pas qu'un bruit n'est pas perçu par l'oreille humaine qu'il n'est pas dangereux. Tout comme la radioactivité

qui ne se voit pas, qui ne s'entend pas, qui ne se ressent pas, les infrasons peuvent être dangereux pour l'organisme. Ils ont systématiquement un effet sur les êtres humains, les plus répandus sont le stress, l'énervement, la modification du comportement. C'est pour cela que les autorités de ce pays n'engagent pas d'études épidémiologiques.

- En page 14 de l'étude acoustique, on peut lire que les troubles du sommeil occasionnés par le bruit ne sont pas une spécificité des éoliennes, ce qui prouve qu'elles peuvent en être la cause.

- Les unités de mesure LAeq, L50 et L90 ne sont pas compréhensibles pour le grand public. Il n'est pas possible pour un non professionnel de faire une relation avec le bruit qu'il entend et les valeurs indiquées dans l'étude.

- Dans le détail du point de mesure ne figurent pas la distance avec l'éolienne la plus proche ainsi que sa direction ;

- Les pages 118, 119, 120, 121, 122 et 123 spécifiant les caractéristiques acoustiques des éoliennes sont en anglais. Cette langue n'est pas autorisée en France pour des documents officiels à la disposition du public.

- les mesures de bridage prévues ne sont pas vérifiables par les riverains. Ce projet n'offre aucune garantie sur le respect des émergences sonores et plus généralement de la valeur de cette étude qui est à rejeter.

- Le démantèlement des éoliennes insuffisamment provisionné et à une date inconnue.

- La mise en danger des espèces d'oiseaux présentes sur le site. L'inventaire effectué n'est que partiel, il est insuffisant. Les oiseaux migrent et seule une observation permanente pendant plusieurs années peut être considérée comme fiable.

- de nombreuses espèces d'oiseaux menacées ou protégées sont présentes sur le site : bondrée apivore, alouette lulu, pouillot siffleur, autour des palombes, busard saint Martin, milan noir, faucon pèlerin, bruant jaune, bruant proyer, fauvette grisette, linotte mélodieuse, pie grièche écorcheur, pouillot siffleur, pic noir, pic mar, faucon hobereau, épervier d'Europe, faucon crécerelle, balbuzard pêcheur, circaète Jean le Blanc, vanneau huppé, chardonneret élégant et gros bec casse noyaux.

- La protection des chauves-souris non respectée: la directive EUROBATS préconise une distance minimum de 200 m entre le bout des pâles et les espaces boisés : haies, bois. Le site étudié abrite de très nombreuses espèces. C'est exceptionnel.

- La santé : «Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé » «Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » Articles 1 et 2 de la Charte de l'environnement, votée en première lecture au Parlement en juin 2004, adoptée le 28 février 2005 et adossée à la Constitution française. Bruit, infrasons, insomnies, maux de tête, vertiges, acouphènes, hypertension, énervement et augmentation de la pression artérielle, constituent les symptômes dont peuvent être victimes les riverains des parcs éoliens.

- Autres facteurs perturbants : les ombres portées (effet stroboscopique), la pollution lumineuse, (flashes rouges, la nuit).

- Les éoliennes produisent de l'électricité de manière intermittente, en l'absence de vent, ce sont des centrales électriques thermiques ou nucléaires qui doivent prendre le relai, ce qui implique un investissement double, avec une augmentation du prix de l'électricité pour le consommateur du même ordre.

- Les courbes de production des parcs éoliens ne sont pas publiées, ce qui rend impossible d'étudier la pertinence de ces installations.



- Les conditions trop favorables de rachat de l'électricité éolienne ne sont pas justifiées. Les prix de marché sont suffisamment élevés pour assurer la rentabilité de telles installations.

- Il est immoral de proposer de l'argent aux propriétaires, agriculteurs, communes et communautés de communes contre l'installation d'éoliennes qui créent des nuisances et dévalorisent fortement les régions où elles sont implantées.

- Ces projets éoliens entraînent des conflits de voisinage, ils sont à la source d'injustices grandissantes entre les personnes qui encaissent de l'argent sans travailler et les autres qui doivent subir la dévalorisation de leur maison, subir les nuisances, devoir payer des frais de justice, perdre du temps à lutter contre l'imposture éolienne.

- Ces machines sont totalement importées, elles contribuent au déficit commercial de notre pays.

Pour toutes ces raisons, je vous prie Monsieur le Président, de donner un avis défavorable à ce projet.

Recevez, Monsieur le Président, ma profonde considération.

Signature : Marcel Puygrenier

## Lettre à Monsieur Jérôme LAMBERT.

Cher Monsieur.

Comme vous le savez, nous sommes de nombreux habitants de la région à vouloir s'opposer à l'implantation de nouvelles centrales éoliennes en Charente Limousine, et notamment à SAULGOND et SAINT CHRISTOPHE.

En tant que médecin du secteur, on m'a demandé de vous alerter sur les problèmes médicaux engendrés par les éoliennes. Ces problèmes, bien que niés ou passés sous silence par les promoteurs de ces centrales, existent bel et bien. Ils ont été regroupés sous le terme de syndrome éolien, décrits et constatés par de nombreux médecins, notamment par le docteur Nina PIERPONT qui a mené une étude sur ce sujet dès 2004. La biologiste et docteur ès sciences Nicole LACHAT a su mettre en évidence la relation qui existe entre les symptômes médicaux et la production d'infrasons.

Les symptômes du syndrome éolien sont:

- 1- Des maux de tête.
- 2- Des troubles du sommeil.
- 3- Des acouphènes. (bourdonnements d'oreilles que la médecine actuelle ne sait pas soigner.)
- 4- Des vertiges.
- 5- Des problèmes de concentration et de mémoire.
- 6- Une irritabilité ou de l'angoisse, voire des syndromes dépressifs.
- 7- Une fatigue persistante.
- 8- De la tachycardie.

De nombreuses communications scientifiques ont été faites sur ce sujet dans divers pays: CANADA, ETATS UNIS, ROYAUME UNI, AUSTRALIE, ALLEMAGNE, etc..., et arrivent toutes aux mêmes conclusions.

En tant que médecin exerçant sur le secteur depuis des années, j'ai constaté une recrudescence de ces symptômes, notamment les troubles du sommeil, les maux de tête et surtout les acouphènes depuis la mise en service du premier parc éolien de LESTERPS- SAULGOND.

Habitant, moi-même LESTERPS, à proximité de ces éoliennes, je constate que ma femme présente des insomnies, des cauchemars, des maux de tête et des acouphènes depuis la création de ce parc; symptômes qu'elle n'avait pas auparavant et qui disparaissent quand les turbines sont à l'arrêt.

Depuis quelques années, je note une augmentation importante de troubles du sommeil et d'acouphènes ainsi que de céphalées dans ma clientèle.

Il est indéniable que les infrasons engendrés par les éoliennes entraînent des problèmes médicaux chez un certain nombre de sujets.

Il est regrettable qu'aucune étude officielle impartiale n'ait été faite sur ce sujet.

J'ai abordé très succinctement les problèmes médicaux chez l'homme, mais les vétérinaires et les éleveurs ont également constaté l'apparition de maladies sur le bétail.

Je n'aborde pas non plus les dégâts que font ces turbines sur la faune sauvage. (simple exemple: cela fait des années que je n'ai pas vu une chauve-souris à proximité de ma maison.)

Je n'aborde pas non plus la dégradation du paysage, qui est une des seules richesses de notre région, et qui, jusqu'à présent, était pourvoyeur de tourisme.

Pas plus que la dévaluation de notre patrimoine immobilier qui n'a jamais été prise en considération, ni donc, indemnisée par les promoteurs de ces parcs éoliens.

Pour toutes ces raisons et en premier lieu pour les raisons médicales nous nous opposons fermement à l'implantation de nouvelles éoliennes sur notre secteur.

Veillez agréer Monsieur le Député à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pierre ALLARY, médecin à BRIGUEUIL et habitant de LESTERPS.



## Eoliennes et Santé

Vous êtes vous jamais demandé ce qu'est la santé ? l'effet stroboscopique ? le syndrome éolien ?

La santé est « un état de complet bien-être physique, mental et social. »

C'est la définition qu'en donne Monsieur Patrice Tran-Ba-Huy dans son rapport à l'Académie Nationale de Médecine sur les nuisances sanitaires des éoliennes terrestres du 9 Mai 2017.

Il reconnaît, dans ce même rapport, que les nuisances sonores et visuelles des éoliennes sont de nature à affecter gravement le bien-être des riverains.

Comment sont-ils affectés ? Tout d'abord par le changement de paysage.

Le gigantisme des éoliennes est sans commune mesure avec les points les plus hauts, tels que clochers, donjons ou arbres dans le paysage habituel.

Les grands arbres jusque-là, protecteurs unanimement vénéralisés dans l'environnement familial, sont ravalés au rang de nabots ridiculement difformes aux pieds de ces élégantes géantes blanches et gracieusement tournoyantes...

Et puis, il y a la prolifération de ces machines qui finit par devenir carrément invivable car ressentie comme un envahissement, une perte de territoire.

Les individus se sentent menacés, écrasés, voire sacrifiés.

### L'effet stroboscopique

➤ C'est ce clignotement lumineux apprécié dans certaines boîtes de nuit, mais beaucoup moins dans le salon familial.

➤ Il se produit de nuit avec le clignotement des feux de signalisation, et de jour, lorsque les pales des éoliennes, se trouvant entre le soleil et les fenêtres des maisons, occultent la lumière du soleil, le temps de leur passage.

Seule solution pour échapper à l'hypnotique clignotement lumineux : Fermer les volets. Si cela semble évident la nuit, de jour, l'humeur s'en trouve affectée à la longue. C'est tout de même frustrant de devoir se priver du soleil dans sa maison !

### Le syndrome éolien

C'est un ensemble de symptômes imputables aux nuisances sonores des éoliennes : ce lancinant leitmotiv du monstrueux brassage de l'air. Il est aussi inévitable et éprouvant que le bruit de la goutte d'eau du robinet qui fuit. Il se produit de jour comme de nuit, sans échappatoire possible.

Le syndrome éolien se manifeste sous forme de céphalées même chez des personnes qui n'y sont pas sujettes, de nausées, de vertiges, parfois de vomissements... d'aggravation des migraines pour les migraineux, de grande fatigue sans raison apparente... de pression dans les oreilles comme lorsqu'on monte trop vite en altitude en montagne ou en avion.



Certains se découvrent des acouphènes, ce sifflement désagréable dans l'oreille qui ne vous quitte plus une fois installé... et pour lequel il n'existe aucun remède.

D'aucuns diront que ce n'est dû qu'à l'anxiété, à la contrariété causées par la présence des éoliennes et du changement dans la vie et les habitudes des riverains.

Le Docteur Augry de Guerville, dans le cadre d'une consultation pour l'implantation d'éoliennes en Xaintrie (Corrèze)

explique que « ce sont plutôt les interférences entre les ondes sonores habituelles de l'environnement des riverains et les basses fréquences des éoliennes » qui sont cause des manifestations négatives constituant le syndrome éolien.

Il y a eu, bien entendu, des études faites sur les nuisances sonores dans les études d'impact, et on vous dira que les seuils de tolérance sont respectés.

Mais il s'agit de tolérance mécanique de l'oreille aux bruits. La tolérance psychologique à ces mêmes bruits n'est même pas évoquée.

Quant aux infrasons, ils sont abordés dans le cadre des nuisances sonores.

Il en est dit qu'ils ne sont pas perceptibles par l'oreille et donc ne lui causent aucun dégât.

ertes, mais pour être inaudibles, les infrasons, en sont-ils inoffensifs ?

C'est comme si vous disiez que les UV n'ont aucun effet redoutable parce que votre oeil ne les voit pas...

Le Docteur Mariana Alves Pereira (membre de l'Université de Lusifona (Portugal) diplômée en Physique, en génie biomédical et docteur en Sciences de l'Environnement), a passé 30 ans avec son équipe de chercheurs, à étudier les conséquences des sons à basses fréquences et infrasons sur les travailleurs d'un aéroport de son pays. (endroit propice à l'émission de ce type de nuisances avant l'invention des éoliennes industrielles).

Résultat de ses recherches : les travailleurs observés décèdent plus tôt que la moyenne d'âge de la population non soumise aux basses fréquences et infrasons. Les autopsies pratiquées ont révélé un épaississement anormal des parois des veines et des artères, même épaississement du péricarde et des alvéoles pulmonaires avec leur cortège de conséquences en forme d'infarctus ou d'embolies, sans compter le déclenchement d'épilepsie tardive ....

**Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il est à attendre que les personnes exposées longtemps aux nuisances sonores des éoliennes développent les mêmes pathologies que les ouvriers des tarmacs.**

Et n'allez pas croire que la distance soit une protection contre les nuisances sonores des éoliennes !

Il est convenu de dire que les nuisances réduisent à partir d'un rayon de 12 km.

Cependant, si le sous-sol est caverneux, les sons et infrasons peuvent se propager à plus de 30km.

Plus grave : dans le cas où la source du bruit est haute (une éolienne, par exemple) et se propage dans un environnement calme et silencieux (comme la campagne, la nuit), il se produit alors un phénomène de rebonds qui s'amplifie avec la distance.

Et là, on ne vous parle de l'effet que d'une seule éolienne. Combien y en a-t-il dans les parcs situés dans un rayon de 30km autour de votre maison dont les effets se cumulent ?

Décidément, il ne faut pas croire ceux qui prétendent que la solution éolienne est une bonne solution en matière de transition énergétique. Elle nuit gravement à la santé, des humains et des animaux, ainsi qu'aux paysages et aux sols agricoles qui dans quelques dizaines d'années seront parsemés de pavés plus gros, plus compacts, plus indestructibles que les blokhäus de la seconde guerre mondiale.

M.H.